

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2024

*Présents : C. BONNAT, A CAILLOT, V. FRICONNET, R. DANIEL, E. ROULAUD, E. GOURLAOUEN
Y. CHERBEIX, M.L. JACQUEMENT, M. AUBRUN, A. DANIEL, R. GUINEBERT G. JACQUEMENT.*

Absents : P. MEYNARD L.LAVAUD

Secrétaire de séance : E. ROULAUD

Ouverture de la séance à 19 h

1) Approbation du compte rendu de la réunion du conseil du 24/01/2024

Aucune remarque n'étant formulée, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2) Révision des tarifs des différents services publics : * Budget Communal : cantine, garderie, participation aux dépenses des fournitures scolaires * Budget annexe de l'Assainissement : abonnement part fixe et redevance assainissement

Le Maire propose de revaloriser les différents tarifs des services publics, en fonction de la valeur de l'inflation 2023, soit 4,9 % (voir tableau ci-joint).

Après en avoir débattu, le Conseil donne son accord.

3) Avancement des travaux du Local Associatif Communal,

Le Maire demande à Yannick CHERBEIX de faire le bilan des travaux réalisés au sein de ce local.

Les travaux avancent de manière satisfaisante avec les membres de l'A.C.C.A. et l'appui d'un employé municipal un jour par semaine.

4) Assainissement : * adoption du Rapport annuel 2023 sur le Prix et la Qualité du Service

Le Conseil approuve le rapport annuel 2023 du service assainissement.

Le nombre de m³ facturés s'élève à **8 942 m³**.

5) Avis sur la suppression éventuelle de certains lampadaires dans la commune dans le cadre du Fonds Vert,

Cette opération est destinée à obtenir une subvention par le Fonds Vert Européen, qui permettra de remplacer toutes les lampes actuelles par des lampes LED et éventuellement d'équiper les lampadaires existants de matériel technique spécifique tel que, par exemple, des horloges de programmation.

Georges JACQUEMENT fait le résumé de l'étude qu'il a réalisé avec Pascal MEYNARD sur tous les villages en concertation avec les habitants. Sur les 235 points d'éclairage existants, 63 pourraient être supprimés. Le technicien du S.E.H.V. va établir un devis estimatif pour le remplacement des lampes actuelles, ainsi que la pose d'horloges de programmation. Dès réception de celui-ci, il sera présenté au Conseil pour pouvoir déposer une demande de subvention dans le cadre du Fonds vert.

Accord du Conseil pour supprimer ces 63 points d'éclairage.

6) Projet d'installation d'un futur médecin : aide éventuelle apportée par la Commune

Une demande d'aide à l'installation a été faite par Madame De Best à la Commune.

Une réunion sera organisée avec elle pour en discuter.

7) Avis sur la pose pérenne d'une œuvre Métiers d'art sur l'itinéraire de « la Grande Boucle du Parc » à proximité du Grand-Puyconnieux »,

Une demande a été faite par le P.N.R. pour poser une œuvre d'art symbolisant le « Lébéro » sur un des sentiers de la grande boucle du Parc situé sur la Commune.

Le Conseil donne un avis favorable à cette implantation et propose que cette œuvre soit plutôt positionnée à la Guérite, parcelle A 1213, où elle sera visible par le plus grand nombre de randonneurs.

8) Avis sur le balisage équestre de 3 sentiers de randonnées, à la demande de la Communauté de Communes,

Cette demande est présentée par Alain CAILLOT.

Le Conseil donne son accord pour la pose de ces balises.

9) Signature d'une convention avec l'avocat pour le règlement de ses honoraires,

Le Maire informe le Conseil que la Commune va faire appel du jugement rendu par le Tribunal Administratif de LIMOGES le 21/12/2023, lequel l'enjoignait de prescrire des mesures pour faire cesser les jus d'ensilage au lieu-dit « Viallebesoin », suite à une requête de M. ANDRIEUX. Aussi, Maître CHAGNAUD va apporter son concours à notre Commune, devant la Cour Administrative d'Appel de BORDEAUX. Il est donc nécessaire de signer une convention avec lui pour le règlement de ses honoraires, s'élevant à la somme de 1 500 € H.T. Le Conseil autorise le Maire à signer cette convention.

Le Maire fait remarquer que Monsieur Andrieux a encore déposé 3 autres plaintes auprès du Tribunal Administratif de LIMOGES.

Un problème avec Monsieur JOLIVET est également souligné par le Maire concernant le non-respect de la D.P. qui lui avait été accordé le 15/04/2022 pour poser une pergola. Or, les travaux réalisés ne correspondent pas du tout à une pergola, mais plutôt à une véranda. Un courrier va donc lui être adressé pour lui demander de régulariser.

10) Consultation lancée par le Centre de Gestion pour la Protection Sociale Complémentaire (risque prévoyance) : signature d'une convention de participation,

Le Maire informe le Conseil qu'à partir du 01/01/2025, la Commune devra verser une participation à tous les agents municipaux, pour le risque prévoyance. Aussi, le Centre Départemental de Gestion a décidé de lancer une consultation pour assurer ce risque, consultation à laquelle les Communes peuvent participer, sachant qu'il n'y a aucun engagement par la suite, selon la Compagnie d'assurance retenue.

Le Maire propose au Conseil d'y participer.

Après en avoir débattu, le Conseil autorise le Maire à signer cette convention.

Signature du tableau de présence à la séance du Conseil du 24/01/2024

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 50

Le secrétaire de séance,

E. ROULAUD

Le Maire,



C. BONNAT